



CONVENTION 2023-2025 DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

AVENANT N°2 DE PROLONGATION

ENTRE

Le Service public de l'eau An Dour, domicilié 3 rue Yves Guyader 29600 Morlaix, représenté par Monsieur Frédéric COULOMBEL, Directeur Général, autorisé par délibération du Conseil d'Administration D23-043 du 20 décembre 2023,

ET

La commune de Guerlesquin, domiciliée place Martray, 29650 Guerlesquin, représentée par, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal du

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Morlaix Communauté exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Afin de faciliter l'exercice de la compétence de l'EPCI, dans une logique de bonne organisation des services sur le territoire, Morlaix communauté a confié, par voie de convention de gestion, à la commune de **Guerlesquin**, l'entretien des réseaux et des ouvrages.

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2023 avec Morlaix Communauté pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Au 1er janvier 2024, la régie du Service public de l'eau An Dour s'est substituée de plein droit à Morlaix Communauté pour l'exercice des missions transférées, et donc en tant que co-contractant dans la cadre du contrat précité.

IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant à la convention de prestation de service pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'eaux pluviales entre la **commune de Guerlesquin** et An Dour pour objet d'acter sa prolongation pour une durée d'1 année soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 - STIPULATIONS DIVERSES

Les clauses de la convention initiale et ses précédents avenants demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le transfert n'entraîne pas modification de la nature ou du contenu de la convention.

A Morlaix, le 29 juin 2026

**Pour An Dour,
Le Directeur Général,
Frédéric COULOMBEL**

Pour la commune de Guerlesquin,





CONVENTION 2023-2025 DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

AVENANT N°2 DE PROLONGATION

ENTRE

Le Service public de l'eau An Dour, domicilié 3 rue Yves Guyader 29600 Morlaix, représenté par Monsieur Frédéric COULOMBEL, Directeur Général, autorisé par délibération du Conseil d'Administration D23-043 du 20 décembre 2023,

ET

La commune de Guerlesquin, domiciliée place Martray, 29650 Guerlesquin, représentée par, Maire, autorisé par délibération du conseil municipal du

PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Morlaix Communauté exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Afin de faciliter l'exercice de la compétence de l'EPCI, dans une logique de bonne organisation des services sur le territoire, Morlaix communauté a confié, par voie de convention de gestion, à la commune de **Guerlesquin**, l'entretien des réseaux et des ouvrages.

Cette convention a été conclue le 1^{er} janvier 2023 avec Morlaix Communauté pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Au 1er janvier 2024, la régie du Service public de l'eau An Dour s'est substituée de plein droit à Morlaix Communauté pour l'exercice des missions transférées, et donc en tant que co-contractant dans la cadre du contrat précité.

IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 - OBJET

Le présent avenant à la convention de prestation de service pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'eaux pluviales entre la **commune de Guerlesquin** et An Dour pour objet d'acter sa prolongation pour une durée d'1 année soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 - PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 - STIPULATIONS DIVERSES

Les clauses de la convention initiale et ses précédents avenants demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le transfert n'entraîne pas modification de la nature ou du contenu de la convention.

A Morlaix, le 29 juin 2026

**Pour An Dour,
Le Directeur Général,
Frédéric COULOMBEL**

Pour la commune de Guerlesquin,

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AN DOUR
MORLAIX COMMUNAUTÉ
Frédéric Coulombel
Directeur

